



**CABINET DU PRESIDENT**

**SERVICE FINANCIER  
DE L'ORDONNATEUR**

**MARCHE : N° 073/UL/CP/SF/2020**

**OBJET : Changement des portes, fenêtres et  
séparation au CIC à l'Université de Lomé.**

Il est établi un marché entre l'Université de Lomé, représentée par son Président le Professeur Komla Dodzi KOKOROKO, ci-après désigné sous le terme « Autorité contractante » d'une part,

Et

La société DIGITAL & CO, dont le siège est situé au 2294 avenue de PYA Lomé, 01 B.P 1924, Tél. : 22 51 85 50 / 91 06 18 21 / 91 06 18 22, E-mail [digital@digitalgroupe.com](mailto:digital@digitalgroupe.com); représentée par son Directeur, Monsieur Kokou Edem DOGBE-TSOGBE, ci-après désigné comme le « Titulaire », d'autre part :

ATTENDU que l'Autorité contractante désire passer une commande ferme pour la fourniture et pose des portes, fenêtres et séparation au Centre Informatique et de Calcul (CIC) à l'Université de Lomé et accepte une offre du Titulaire à savoir la société DIGITAL & CO pour les travaux pour un montant égal à quatre millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-cinq (4 477 085) francs CFA toutes taxes comprises.

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
  - a) Le présent Formulaire de Marché ;
  - b) La facture proforma du titulaire ;
  - c) la Carte d'Opérateur Economique, le Quitus Fiscal, le Relevé d'identité bancaire.

Il est précisé qu'en cas de contradiction, ces pièces font foi dans l'ordre énuméré ci-dessus.

  
1

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, le Titulaire convient d'exécuter fidèlement le présent marché conformément au cadre de la facture proforma proposée et acceptée par l'Autorité contractante.  
  
Les travaux seront exécutés dans un délai de trois (03) semaines à compter de la date de notification de l'approbation du présent Marché.
3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, par chèque ou par virement sur son compte bancaire N° 40016650001 ouvert à la **Banque Atlantique Togo** au titre des prestations, le prix du marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché et ce, à :
  - 20% à titre d'avance au début des travaux contre une caution bancaire à 100% dont mainlevée sera accordée après la réception provisoire,
  - 75% après la réception provisoire sanctionnée par un procès-verbal de réception provisoire et
  - 5% à la réception définitive après un délai de garantie de 12 mois, sanctionnée par un procès-verbal de réception définitive.
4. La dépense sera imputée sur le Budget de l'Université de Lomé, au chapitre 802 Dépenses Communes sous la rubrique 802 624 8 Autres entretiens et réparations pour la gestion 2020.
5. En cas de retard dans la livraison des travaux, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à  $1/1000^{\text{ème}}$  du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10% du montant du marché.
6. L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.
7. Si l'Autorité contractante et le titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente en République togolaise.

